

# ÉCRITURE INCLUSIVE VS FRANÇAIS ACADÉMIQUE

par Carole Dubois,  
municipale, députée,  
présidente du Groupe PLR  
au Grand Conseil

**Le mardi 4 mai dernier, en fin de matinée, le Grand Conseil a été le théâtre d'un débat de haute teneur sur la prise en considération immédiate de la motion du député UDC Yann Glayre intitulée «Pour le respect du français académique». Cette motion dénonce une altération de la langue française et cite une mise en garde de l'Académie française sur l'écriture inclusive: «La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité».**

Le débat qui a suivi durant plus d'une heure a assurément été d'une grande qualité oratoire. Chères lectrices et chers lecteurs, je vous invite à aller l'écouter sur le site de l'État de Vaud. Rappel historique: l'Académie française a été créée en 1634 par Richelieu. D'aucuns diront que ce fut pour asseoir son pouvoir, d'autres que ce fut pour unifier une langue française qui, selon les milieux et les régions, était disparate. Le résultat étant probablement le même: délivrer un message unique au service de son pouvoir et à l'usage d'une aristocratie lettrée. Indépendamment de la notion politique, force est de constater que cela a abouti à une langue française académique extrêmement riche et belle, agrémentée d'une multitude de difficultés, d'exceptions et d'illogismes, dont certains sont délicieux. Celui que je préfère étant sans conteste les mots «*amour, délice et orgue*», qui sont masculins au singulier et féminins au pluriel. Les caser dans une conversation est du plus bel effet!



Le langage épïcène et non sexiste se développe depuis de nombreuses années déjà, et a été mis en application depuis 2005 à l'État de Vaud. Ceci pour modérer la prévalence grammaticale du masculin dans la langue française tout en accompagnant un changement de conscience, limiter l'exclusion et la discrimination et avoir un langage qui s'adapte au miroir de la société.

Le député Yann Glayre dénonce la difficulté de lecture et d'écriture d'une écriture qui intègre des points et tirets médians (un.e infirmier.ère vaudois.e) et argue, à juste titre, que cela complique la compréhension pour les personnes ayant des difficultés cognitives, de langue ou de dyslexie. D'autres députés ont néanmoins démontré qu'il était possible d'utiliser un langage inclusif en utilisant le double langage (les infirmières et les infirmiers) ou en utilisant un terme général (le personnel infirmier). À l'écoute du débat, il est clairement apparu que la motion ne donnait qu'une interprétation lacunaire du sujet et qu'un renvoi en commission permettrait d'en mesurer la teneur générale.

Le député Philippe Vuillemin a fort bien synthétisé la discussion. Il s'agit d'être pragmatique et, avant tout, de défendre la langue française. Une langue magnifique, évolutive et adaptative.

La motion a donc été renvoyée en commission à une très large majorité. Nous pouvons déjà nous réjouir des débats à l'issue du rapport de cette commission.

**Le langage épïcène et non sexiste se développe depuis de nombreuses années déjà, et a été mis en application depuis 2005 à l'État de Vaud.**

publicité



**d' Silence acoustique sa**

**A l'écoute  
de votre silence**

Acoustique des salles,  
du bâtiment,  
de l'environnement

021 601 44 59  
[www.dsilence.ch](http://www.dsilence.ch)